



Département de la
sécurité et de
l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

COPIE

Département fédéral de l'environnement
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame Doris Leuthard
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Réf. : DSE/SAN/PCY/bme

Lausanne, le 30 septembre 2011

**Audition fédérale relative à l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂
des voitures de tourisme**

Madame la Conseillère fédérale,

Le canton de Vaud vous remercie de lui donner la possibilité de vous communiquer ses observations relatives à l'objet mentionné en titre.

Le résultat de la consultation réalisée dans le canton de Vaud démontre que les efforts déployés, en vue d'une harmonisation européenne des bases légales, sont salués.

Néanmoins, le canton de Vaud émet des réserves quant à l'augmentation de la charge de travail dans le processus d'immatriculation pour le Service des automobiles et de la navigation (SAN). Il insiste également pour que la limite de 130 gr. de CO₂/km reste l'objectif prioritaire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de ma haute considération.

cordialement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

Copies

- OAE
- SEVEN
- SAGEFI
- SG-DEC